

Communiqué de presse
Saint-Maurice, le 16 juin 2023

Première évaluation économique de Mois sans tabac : un dispositif jugé efficace et qui génère des économies de santé

Avec le soutien de Santé publique France, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) publie aujourd'hui un rapport sur le retour sur investissement de la politique de lutte contre le tabagisme mise en œuvre en France entre 2016 et 2020. Les résultats montrent un rendement moyen estimé de 4 euros pour chaque euro investi dans des actions de prévention efficaces. Ces résultats plaident pour le soutien de l'engagement dans la lutte contre le tabagisme en France et à l'international. Après une baisse de la prévalence du tabagisme, d'ampleur inédite en France entre 2014 et 2019, les dernières données¹ publiées en mai 2023, montrent en effet une stabilisation en 2022. Ces résultats appellent donc à une remobilisation des actions dans les politiques de lutte contre le tabagisme.

Des mesures de lutte antitabac particulièrement coût-efficaces

Le rapport inclut une évaluation des principales mesures du Programme national de lutte contre le tabagisme : l'augmentation progressive du prix du tabac, la mise en place du paquet de cigarettes neutre ou standardisé, le remboursement des substituts nicotiques ainsi que le dispositif annuel Mois sans tabac porté par l'Agence.

Les simulations établies par l'OCDE montrent que si ces mesures étaient maintenues sur la période 2023-2050, elles **permettraient d'éviter environ 4 millions de cas de maladies chroniques, d'économiser 578 millions euros par an en dépenses de santé** et d'augmenter l'emploi et la productivité du travail de l'équivalent de 19 800 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires par an, **par rapport à un scénario dans lequel elles ne seraient pas appliquées.**

Ainsi, leur coût – estimé à environ 148 millions d'euros par an – serait compensé par les économies sur les dépenses de santé à long terme, avec un **rendement moyen de 4 euros pour chaque euro investi.**

Ces résultats sont basés sur un modèle de micro-simulation développé par l'OCDE pour la planification stratégique de la santé publique pour les maladies non-transmissibles (SPHeP-NCD). Son application à l'évaluation des politiques antitabac a été financée par une contribution volontaire de Santé publique France, qui a également mis à disposition de l'OCDE les données de prévalence tabagique issues du Baromètre de Santé publique France, ainsi que celles relatives à l'évaluation de Mois sans tabac.

Mois sans tabac, une action de marketing social à fort retour sur investissement

L'OCDE a également réalisé une évaluation économique de Mois sans tabac, dispositif de marketing social incitant à l'arrêt du tabagisme, organisé tous les ans en novembre depuis 2016 par Santé publique France.

Cette opération vise à mobiliser les personnes souhaitant arrêter de fumer et à les soutenir dans leur démarche durant 1 mois. Depuis la première édition en 2016, près de 1,2 million d'inscriptions ont été enregistrées.

Selon les modélisations de l'OCDE, **Mois sans tabac permettrait de réduire les dépenses de santé de 94 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2050** (pour un coût par année d'environ 12 millions par an). Ainsi, **pour chaque euro investi dans Mois Sans Tabac, plus de 7 euros sont économisés sur les dépenses de santé du fait de l'arrêt du tabagisme.**

A l'horizon 2050, Mois sans tabac permettrait d'éviter notamment : 241 000 cas d'infections respiratoires basses, 44 000 cas de bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO) et 28 000 cas de cancers.

Par ailleurs, son effet augmenterait l'emploi et la productivité du travail, pour une valeur estimée à 85 millions d'euros par an.

¹ [En 2022, la France compte toujours près de 12 millions de fumeurs quotidiens](#)

Poursuivre la prévention pour faire baisser le tabagisme en France

La lutte contre le tabagisme est un des axes majeurs de la politique de prévention de Santé Publique France. Son action s'exerce à trois niveaux : **la surveillance des maladies liées au tabac; le suivi et l'analyse des comportements des fumeurs et la production d'indicateurs essentiels aux stratégies de lutte contre le tabagisme ; enfin la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention, comme par exemple l'action de marketing social « Mois sans tabac » ou de grandes campagnes nationales tout au long de l'année.** De plus, le dispositif d'accompagnement à l'arrêt du tabac « Tabac info service » a enregistré en 2022, via le numéro d'aide à distance 39 89, près de 56 000 appels, dont 48 600 appels de bilans et de suivis tabacologiques. **Depuis le 31 mai 2023, le 39 89 est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes** via la plateforme Acceo (<https://www.acce-o.fr/client/tabac-info-service>).

Par ailleurs, la lutte contre le tabac, première cause de décès évitable en France, est un enjeu de santé publique qui dépasse les frontières. **L'Agence s'est engagée aux côtés de l'OMS à créer une plateforme de connaissances bilingue français-anglais, portant sur l'article 12 de la Convention cadre de lutte antitabac (CCLAT).** Son objectif est de favoriser la transmission de connaissances entre les acteurs signataires de la CCLAT et de renforcer la mise en œuvre d'actions efficaces en matière de lutte contre le tabac dans ces pays. Pour en savoir plus : [Lutte antitabac : signature d'un mémorandum d'accord entre le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et Santé publique France](#)

« Santé publique France s'investit dans l'économie de la santé et dans le calcul du retour sur investissement en soutien de ses missions de prévention. En complément des évaluations habituelles de ses actions de marketing social, l'Agence se dote ainsi d'outils permettant de mesurer l'impact à moyen et long terme des différentes interventions en termes de gains de santé et en termes économiques. L'objectif à plus long terme est de développer cette expertise au sein de l'Agence, mais également dans le cadre de collaborations comme celle menée sur le tabac avec l'OCDE. »

Dr Caroline Semaille, Directrice générale de Santé publique France

Pour plus d'informations : <https://www.oecd.org/fr/france/evaluation-du-programme-national-de-lutte-contre-le-tabagisme-en-france-b656e9ac-fr.htm>

Consultez le dossier thématique dédié sur le site de Santé publique France : [Tabagisme et santé](#)

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64 – Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Retrouvez-nous sur

